Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_053-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-053 - ÉLUS – Commission de contrôle des listes électorales – Désignation des membres

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	23	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Jeudi 02 juillet 2026
L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Paulette LAMBERT, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Loeiza LE GAL, Gérard LELOUP, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Pouvoirs : Gaspard GUCCIARDI a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Mélody LAY a donné pouvoir à Luc JEROME, Camille LAMOUR a donné pouvoir à Carole RAMAUX, Chantal CHARRERON a donné pouvoir à Kahina SAADI, Eric MAHE a donné pouvoir à Gérard LELOUP, Cécilia VENET-LASNIER a donné pouvoir à Vincent TANGUY

Absence : Gaspard GUCCIARDI, Mélody LAY, Camille LAMOUR, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET, LASNIER

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

CONSIDÉRANT que le Maire est compétent pour statuer sur les inscriptions et radiations sur les listes électorales, sous le contrôle a posteriori d'une commission de contrôle ;

CONSIDÉRANT que cette commission est instituée dans chaque commune et qu'elle est chargée de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires et de veiller à la régularité de la liste électorale ;

CONSIDÉRANT que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission est, en principe, composée de cinq conseillers municipaux issus des listes représentées au conseil municipal, dans les conditions prévues à l'article L.19 du Code électoral ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_053-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT la composition du conseil municipal de Surzur issue du renouvellement général de 2026 ;

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

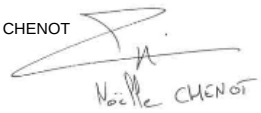
PROPOSE la désignation des membres suivants pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

- Monsieur Gaël LACROIX, conseiller municipal majoritaire
- Monsieur Michel CROCHET, conseiller municipal majoritaire
- Monsieur Luc JÉRÔME, conseiller municipal majoritaire
- Madame Cécilia VENET-LASNIER, conseillère municipale minoritaire
- Monsieur Gérard LELOUP, conseiller municipal minoritaire

PRÉCISE que la désignation des membres de la commission relève de l'autorité du représentant de l'État dans le département conformément à l'article R. 7 du Code électoral ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 09 juillet 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 09/07/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX